N° 4480 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 30 Mai 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Election législative du 9 Juin

4e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Candidat républicain

Fl. BONDUEL

Conseiller Général du Nord

Les délégués au Congrès républicain qui ont adopté la candidature de M. Fl. Bonduel, dans la réunion du 8 mai, sont convoqués à une réunion qui aura lieu mercredi, 29 mai, à 4 heures, au Cercle central républicain progressiste, *27 bis, rue des Bouchers, à Lille.*

L'ELECTION

de la 4e Circonscription de Lille

Nous disions avant-hier que la journée du 26 mai avait marqué l'effondrement de cette vieille citadelle cléricale de la 4e circonscription de Lille, où, depuis vingt-cinq ans, grâce au prestige du nom de M. des Rotours, la réaction était maîtresse incontestée et souveraine.

En vain, nos adversaires chercheraient-ils à se faire illusion. Leur règne, dans cette partie de notre département, est désormais fini.

Plus de 3.700 voix républicaines se sont ralliées autour du drapeau de la République progressiste, et si nous y ajoutons les 2.000 voix de M. Sohier, qui ne sont pas toutes des voix collectivistes, nous pouvons dire que l'heure a sonné où la 4e circonscription de Lille s'affranchira définitivement de la domination qui depuis trop longtemps pesait sur elle.

Nous laissons de côté les suffrages réunis par M. Dérousseaux, qui ne sont que l'expression d'une sympathie toute personnelle, et qui, certainement, n'iront pas à M. Dansette, dont les intrigues et la duplicité ont provoqué la répulsion de tous les hommes de franchise et de loyauté.

Les idées de progrès et de justice sociale l'emportent hautement sur les idées de réaction. Le suffrage universel poursuit son émancipation progressive, et il va d'instinct aux hommes qui représentent une politique, des doctrines et des convictions, s'éloignant de plus en plus de ceux qui n'ont d'autre programme réel que leurs convoitises et leurs ambitions.

Que vient-on nous parler des opinions de M. Dansette, de la République prétendue libérale, tolérante, ouverte à tous, dont il serait le zélé défenseur?

Paroles vaines, protestations hypocrites, mensonges éhontés, comme tout ce qui sort de la bouche des cléricaux.

Bonapartiste avec M. Paul de Cassagnac, boulangiste fun tard, réactionnaire tourquem, M. Dansette a déjà, tout jeune encore, pratiqué le système des opinions successives avec une étonnante facilité. Et lorsqu'il se dit aujourd'hui républicain, on peut penser que ses sentiments sont tout aussi sincères et tout aussi éprouvés que ceux qu'il a tour à tour professés aux diverses époques de sa courte carrière.

Son libéralisme, sa tolérance ne sont que sur ses lèvres, et affichés pour les besoins d'une cause de plus en plus menacée; et le passé de son parti, l'histoire du gouvernement clérical aux jours de sa toute-puissance, opposent aux déclarations du jeune candidat un éclatant et formel démenti.

Certes, il est permis de combattre le candidat républicain. Il est permis de ne point partager ses convictions franchement et résolument progressistes.

Mais il n'est personne qui ne s'incline devant la loyauté, devant l'homogénéité d'une vie tout entière consacrée à la défense des mêmes principes et des mêmes doctrines.

Oui, pendant que M. Dansette multipliait, en quelques années, les volte-face et les palinodies, M. Fl. Bonduel, dans une carrière politique de près de trente années, n'a jamais varié, jamais faibli.

Il est, aujourd'hui, ce qu'il était au premier jour de son entrée dans la politique: le républicain fervent et convaincu que tous ses concitoyens ont connu, le démocrate ardent, l'ami du peuple, des petits, des humbles, de tous ceux qui peinent et qui souffrent.

Fils d'ouvrier, il s'est dévoué dès sa jeunesse à la cause des travailleurs. Il a embrassé avec enthousiasme les idées libérales et démocratiques. Et depuis lors, sa vie a été une lutte de tous les jours contre la monarchie, contre les réactions, contre la domination cléricale, lutte généreuse et élevée pour le progrès, pour la lumière, pour l'émancipation morale et matérielle du peuple.

Ah! ses adversaires peuvent ajouter le dénigrement à la calomnie. Ils n'empêcheront pas l'unité de cette vie de républicain de se dresser souveraine en face des variations ondoyantes du candidat réactionnaire, et de l'écraser de toute sa rectitude, de toute sa loyauté.

La lutte va se poursuivre demain. La bataille va se livrer violente, acharnée, décisive, cette fois.

L'issue, selon nous, n'en saurait être douteuse.

Si tous les républicains font leur devoir, s'ils redoublent d'activité et d'énergie, si par une propagande de tous les instants ils rallient au candidat progressiste la presque unanimité des ces voix ouvrières qui sont alliées à M. Sohier au premier tour de scrutin, mais qui voudront, certainement, s'associer à la défaite définitive de la réaction cléricale, le succès couronnera leurs efforts.

Répondant à l'*Echo du Nord*, qui avait souligné l'infériorité du nombre des suffrages recueillis par M. Sohier, par rapport à celui obtenu il y a deux ans par M. Synave, le *Réveil du Nord* est obligé de reconnaître que près de 2,000 républicains avaient voté alors pour le candidat socialiste, pour faire échec à la réaction.

C'est aujourd'hui la même réaction qu'il s'agit de combattre, avec cette différence qu'en 1893, socialistes et républicains n'avaient aucune espérance de succès, tandis que la victoire s'annonce, cette fois, comme certaine.

Quel républicain hésiterait à accompli son devoir?

Et dans ce canton d'Armentières, où la pression des dansettistes s'est exercée d'une façon si violente, si scandaleuse, où la corruption s'est donnée libre cours, où l'on a embauché par centaines les électeurs sous prétexte de distribution de bulletins, combien de suffrages n'est-il pas possible de rallier par une active propagande?

Nos adversaires ne doivent jamais leurs succès relatifs qu'à la puissance de l'argent, concentré entre leurs mains par les injustices de notre organisation sociale.

Dénonçons hautement ces honteux abus. Appelons sur eux la réprobation des électeurs, de ceux mêmes auprès desquels ils s'exercent. Montrons tout ce qu'il y a de déshonorant pour un citoyen libre à déterminer sa décision, à émettre un verdict souverain, d'après des considérations intéressées, sous l'influence d'un coupable trafic.

Et les électeurs, éclairés, mieux édifiés sur la gravité du devoir qui leur incombe, sauront se soustraire à des pratiques corruptrices qui, généralisées, déconsidéreraient le suffrage universel.

Et la conscience publique, indignée, fera justice de ces turpitudes et de ceux qui osent exploiter la misère du peuple au profit de leurs ambitions.

Georges ROBERT.

La candidature Desrousseaux

Le *Courrier Populaire*, qui a soutenu la candidature de M. Desrousseaux, continue de porter en tête de ses colonnes le nom de son candidat, et celui-ci adresse aux électeurs la lettre suivante:

Mes chers concitoyens,

Je tiens à remercier sans retard les fidèles amis dont le concours est l'a réussi à grouper sur mon nom 3,000 suffrages.

Je fais application du principe posé par le comité conservateur en ce qui concerne l'attitude de M. Dansette en cas de ballottage.

Je reste à la disposition des électeurs.

Louis DÉROUSSEAUX.

REMERCIEMENTS

Nous croyons devoir adresser nos plus chaleureux remerciements à tous ceux qui ont apporté leur concours à l'organisation de la fête républicaine de dimanche, et qui ont contribué, chacun dans sa mesure, à son éclat et à son succès.

Merci à nos amis républicains, qui de toutes parts ont répondu à notre appel. Merci aux cercles républicains de Lille, de Lezennes, de la Madeleine et d'Hellemes, qui ont tenu à affirmer leur solidarité et leur union avec le *Cercle central républicain progressiste*.

Merci aux commissaires qui ont rempli leur tâche délicate avec tant de zèle et de tolérance à la fois.

Merci encore aux excellentes musiques: des Sapeurs-Pompiers, l'*Union des Intimes* et l'*Union du Nord*, dont le concours nous a été si précieux.

Merci, enfin, à M. Glorion, l'habile artificier, qui a si brillamment illuminé la façade du Grand Théâtre et le local du *Cercle Central*.

Nous ne disons rien de notre sympathique restaurateur Illois, M. Signaire-Divoir, qui avait bien voulu consentir à entreprendre un banquet démocratique comme le nôtre, et que les félicitations qu'il a reçues ont amplement dédommagé des déboires et des difficultés qu'il a rencontrés.

Merci à tous, et avec l'espoir, à notre prochaine fête, de retrouver les mêmes concours et les mêmes dévouements.

Les Marins du Cléricalisme

On a beaucoup parlé, ces jours derniers, de l'ingérence cléricale dans les casernes; on n'a pas prononcé un mot sur la violation de la liberté de conscience dans la marine.

A ce sujet, il est regrettable, dit la *Petit Var*, que la question ait pu être abordée au courant de ce qui se passe à bord des navires de l'Etat.

Les députés qui faisaient partie de la délégation extra-parlementaire étaient en mesure de l'éditer.

Ils auraient pu raconter qu'à bord du *Tage* tous les soirs, au « branle-bas », les marins étaient obligés d'écouter silencieusement et tête nue, la prière que leur marmotte à contre-tour... un timonier.

Et qu'on ne nous dise pas qu'il était laissé aux marins la faculté d'assister ou de ne pas assister à la prière.

Les délégués eux-mêmes ne pouvaient faire autrement que de se découvrir devant le timonier en question.

Que voulez-vous alors que fît l'équipage?

Aussi, comme le *Petit Var*, nous concluons: puisque le ministre de la *guerre* va prendre les dispositions nécessaires pour que la liberté de conscience soit respectée dans les casernes, le ministre de la marine ne pourra-t-il, de son côté, prescrire qu'aucun culte ne soit privilégié sur les navires de nos escadres.

PASTEUR REFUSE

la décoration allemande

A l'occasion des prochaines fêtes de Kiel, l'Académie des sciences de Berlin a été chargée de présenter quelques savants étrangers au choix de l'empereur Guillaume de lui soumettre les noms de quelques savants étrangers en situation de recevoir la croix du Mérite de Prusse.

M. Pasteur, pressenti à ce sujet, a répondu de la façon la plus nette que, s'il était honoré comme savant, il ne pouvait pas oublier la *guerre de 1870 et qu'il ne saurait « jamais » accepter un ordre allemand.*

On se rappellera sans doute que, pendant cette guerre, notre illustre compatriote avait, « en a gros de l'indignation que lui causait le massacre de deux grands peuples » renvoyé le diplôme de docteur en médecine que l'Université de Bonn lui avait spontanément conféré.

SOIRÉE ARTISTIQUE

de la Presse départementale

Le Comité de l'Association et syndicat de la Presse républicaine départementale de France, avait organisé, au Grand Hôtel, une soirée artistique en faveur de ses membres présents à Paris.

Or, a dit souvent que la presse était un véritable pouvoir dans l'Etat. Eu tout cas, elle réunit bien les sympathies, cet soir, elle avait choisi, dans un programme, une partie artiste et possédant les éléments des diverses scènes parisiennes.

La soirée a été ajoutée fête, grâce au gracieux concours de MM. Mounet-Sully et Paul Mounet, sociétaires de la Comédie-Française, de MM. Noté Mangin et Mlle Lovenitz, de l'Opéra, M. Lubert, de l'Opéra-Comique, de Mme Milly-Meyer et M. Dayot, Mme Mar. Chassaing et M. Turcide, MM. Deoux, Charton, Mme Ganne et d'Escures. Quelle magnifique impression du grand art, avec M. Mounet-Sully qui fait un véritable drame de l'*Imagination* de Th. Gautier et de la *Ballade du Mauvais* de Musset, et Mme Mounet-Sully qui a partagé le succès de son frère avec *Le Drapeau* et *Le mort d'un Chêne*. Mlle Lovenitz a détaillé à ravir *Pourquoi* de Wilor, *Trianon* de Th. Dubois, et *La Valse de Roméo*.

M. Noté a fait vaiouis, de sa voix si magnifique, *Le Roi de Lahore* et le *Roi de Thulé* (de Diaz).

M. Lubert a délicieusement remué ses auditeurs avec *Le Vallon* de Gounod.

Mlle Ganne est une élève du Conservatoire que nous ne tarderons certainement pas à voir à l'Opéra, car sa manière d'interpréter *le Nil* de V. Leroux montre que sa jolie voix est conduite avec un art consommé. Nous verrons également à l'Opéra Mme d'Escures dont l'organe, d'un charme pénétrant, nous a fait goûter le grand air du *Cid* et des *Pensées d'Antonne* de Massenet.

On dire des rires qui ont accueilli M. Polin, le si sur exquis de chansons de pioupious prouvant que pour un véritable artiste il n'y a pas de petit rôle.

Ils n'ont pas moins été intenses pour Mlle Milly-Meyer et Mme Gavot, inénarrables de drôlerie dans leurs *Chansons du Pavé*.

Petit Oiseau! *La Linotte*, accompagnées sur la harpe, par M. Cambrier. Dans *Les Frères*, ils montrent une virtuosité bien marquable à côté de la ceasserie de leurs premières chansons.

Mme Marianne Chassaing et M. Turcide ont bien finement joué *Le Phoque*, une saynette de M. Grenet-Dancourt. M. Decas, dans ses monologues (*le Chouan*, les *Moineres verres*) et M. Charton dans *My Darling*, l'*Entradition*, les *Pianistes*, ont donné également une note bien personnelle.

M. Mangin, le distingué chef d'orchestre de l'Opéra, a accompagné sur le piano tous les chanteurs, comme il sait le faire, c'est-à-dire de façon parfaite.

Nous ne saurions trop remercier ces excellentes artistes de cette superbe soirée qui laissera à tous ceux qui y ont assisté un ineffaçable souvenir, en leur adressant nos félicitations et les bis d'un public enthousiaste.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 28 mai. — Les ministres se sont réunis à deux heures, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le Budget

M. Ribot a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec le président du budget et il a prié ses collègues de rechercher, dans le plus bref délai possible, les nouvelles économies qui pourraient être réalisées sur les divers départements ministériels.

Colonies

Le Ministre des Colonies a fait signer un décret aux termes duquel M. Pardon, gouverneur de la Guadeloupe, permute avec M. Morachini, gouverneur de la Martinique.

Le prochain Conseil

Le Président de la République devant quitter Paris, le prochain Conseil des ministres faura lieu jeudi matin à huit heures et demie à l'Elysée.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

M. RAYNAL

et les Conventions

La Commission chargée d'examiner s'il y a *lieu de mettre en accusation un ancien ministre des travaux publics* a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. Darlan, et, sous le bénéfice de quelques modifications de simple détail, l'a approuvé à l'unanimité.

Ce rapport, qui est assez volumineux, comporte 7 chapitres, plus un chapitre de conclusion.

Nous croyons, messieurs, vous avoir présenté dans le rapport qui précède, une analyse fidèle et complète des travaux de votre commission. Pour vous permettre d'apprécier l'impartialité avec laquelle votre commission a rempli le mission que vous lui avez confiée et pour vous mettre à même de tout consigner, nous avons ajouté comme annexe à la suite du présent rapport:

1° Les rapports des travaux de la sous-commission et les documents qui les accompagnent.

2° La textie sténographié des dépositions entendues par la Comm sion.

La lecture de ces documents justifiera pleinement les résolutions que nous avons prises. La modestie qui nous a toujours guidés dans la Chambre consistait à examiner si un ancien ministre des travaux publics devait être mis en accusation à l'occasion des conventions de 1883.

Au cours de nos travaux, nous avons été saisis de toutes les accusations portées contre le ministre qui a signé ces conventions.

On a cherché à incriminer devant nous la gestion de M. Raynal à l'occasion de certains faits qui ne se rattachent pas aux conventions de 1883.

C'est ainsi que vous avons eu à examiner l'affaire de la gare de l'Est à Bordeaux et celle de l'acquisition de quatre machines de la Compagnie d'Alais au Rhône. Nous avons voulu faire porter nos investigations sur tous les points qui nous étaient signalés. Nous avons entendu toutes les personnes qui ont demandé à parler devant nous, et toutes celles qui étaient indiquées comme susceptibles de nous éclairer. Nous nous sommes efforcés en même temps de faire la lumière sur toutes les attaques et nous avons conscience d'avoir répondu ainsi au sentiment de la Chambre.

De cette vaste enquête, se dégage, tout d'abord, cette constatation décisive, indiscutable pour l'unanimité de votre Commission, c'est que si l'œuvre des conventions de 1883 peut donner matière à des discussions et à des critiques, il n'est pas possible de suspecter la loyauté des intentions du ministre qui les signées et de mettre en doute à cet égard l'honorabilité de M. Raynal. Parmi toutes les accusations portées contre lui, quelques-unes ne méritent pas même d'être mentionnées. Le simple exposé véridique des faits qui les ont provoquées suffit à la justification de M. Raynal. La presque unanimité des témoins qui ont déposé sur ce point ont reconnu que si les conventions de 1883, ne contiennent pas le règlement idéal des rapports de l'Etat avec les compagnies concessionnaires de nos grands réseaux, elles n'en constituaient pas moins, en 1883, la commission la meilleure.

A propos de la décision du conseil d'Etat, on a parlé de un illaxis que le Trésor aurait attribués aux Compagnies d'Orléans et du Midi.

En présence de l'inanité de pareilles allégations, la garantie d'intérêt est incontestablement due à ces Compagnies jusqu'en 1914. Les Compagnies d'Orléans et du Midi pensent à cette époque ne plus avoir besoin de recourir à la garantie.

On peut admettre en effet que les recettes de ces compagnies s'accroîtront pendant cette période de vingt ans. Votre commission a signalé, au cours de son rapport, certains événements qui ressortent des faits examinés par elle, mais nous avons explications détaillées qu'elle vient de vous donner, vous comprendrez sans peine, messieurs, qu'elle est unanime à vous proposer la résolution suivante:

« Il n'y a pas lieu de mettre en accusation pour crime commis dans l'exercice de ses fonctions, M. Reynal, ancien ministre des travaux publics. »

La liberté d'association

Sont élus membres de la commission chargée d'examiner les propositions de loi sur la liberté d'association.

MM. Grousier, Boyer (Ant de), Soubat, Lavy, Rouanet, Gaudre, socialistes; Gobin, Bérard (Ain), Isambert, Lafoulon, Delarue, Malraz, Charonnat, Flourens, Rabier, radicaux; Renault-Morlière, Ayrard, Chamal de Coussergues, Dupon, Alicot, du centre; d'Alès-Cros et Portes, droite.

concernant les taxes d'octroi ne peut être accepté, car il créait un déficit et n'indiquait pas comment on le comblerait. La classe riche qui achète par lui aurait seule bénéficié de la réforme en raison des licences imposées aux détaillants.

La commission du budget s'est rallié au projet qu'on lui a soumis. Elle a remplacé les taxes d'octroi *sur les boissons hygiéniques* par des taxes diverses proportionnelles sous réserve de l'approbation législative. La solution la meilleure sera celle qui nous débarrassera promptement des octrois.

Le système de la commission du Sénat présente les mêmes inconvénients que le projet de M. Poincaré, avec cette aggravation que les centimes *additionnels portant sur des commerces qui ne* donnent rien actuellement à l'octroi. Le projet de la Chambre laisse à la commission la faculté de faire la réforme.

M. Bertoux craint que la propriété ne soit trop surchargée; mais nous n'avons réunion aucun augmen ation des loyers, elle serait compensée par la diminution des charges d'octroi. (Très bien à gauche.)

A Paris, 95 00 des h tients bénéficieraient de la réforme, les 5 p ur cent restant représentent ceux qui détiennent la plus grande part de la fortune publique.

La Chambre a à choisir entre le système de la Commission du budget et celui de la comm ssion spéciale. Je suis partisan du premier projet. Si *tous les octrois étaient supprimés*, la consommation du vin augmenterait de vingt millions d'hectolitres.

L'octroi est une taxe improportionnelle qui frappe plus sur les familles moins aisées, sur les classes laborieuses. L'octroi est absolu ment injuste, les denrées et nait aux intérêts agricoles. Toutes les nations voisines, sauf l'Italie, ont supprimé *leurs octrois*.

Ch que fois que les républicains sont arrivés au pouvoir, ils se sont occupés de la suppression des octrois. Il faut en absolu ment nous bouter fort.

En ce d i concerne les boulleurs de cru, il ne peut des fraudes considérables; mais il y a des mesures difficiles à déraciner, et il ne faudrait pas risquer d'ébranler la République des populations qui considèrent comme un droit ce que d'autres appellent un privilège. (Très bien, très bien).

L'alcoolisme constitue un danger qui a été signalé depuis longtemps et dont le Parlement doit se préoccuper.

En moi s de trente ans, le chiffre des suicides dus à l'alcoolisme a plus que doublé: le nombre des aliénés alcoolisés augmente. D'autre part, dans d'inquiétantes proportions, l'alcoolisme joue, en outre un rôle prépondérant dans la criminalité.

Des enquêtes ont établi que les alcools vanduz dans les cafés, les apéritifs notamment, étaient très dangereux.

Au point de vue de l'hérédité, l'alcoolisme crée des déséquilibrés, des scrofuleux, des épileptiques.

Les alcools d'industrie deviennent dangereux, ont pris la place de l'eau-de-vie de vin.

Le nombre des distillerie s'accroît en année. Le gouvernement est-il décidé à chercher une solution à cette grave question de l'alcool ème? (Applaudissements).

Discours de M. Turrel

M. Turrel. — Les impôts les plus antidémocratiques ont pris depuis 40 ans dans ce pays un ampleur exagérée. L'impôt sur le vin, de 65 millions en 1860, atteint aujourd'hui 175 millions. Sur le cidre, l'impôt passe de 6 à 16 millions. La démocratie française ne se plaint pas de l'impôt, mais de l'inégalité dans sa répartition.

Le résultat de la réglementation actuelle c'est que le plus pauvre paie le droit le plus élevé. Le réforme des boissons est avant tout une question agricole et commerciale qui ne devrait pas relever de la commission du budget (Applaudissements).

Actuellement, en France, le même homme qui boit du vin paie 10, 11 ou 13 fr. suivant le département, quand il boit du cidre, il ne verse 6 fr. l'hectolitre et on le frappe d'un impôt de 18 fr.? (Applaudissements).

La production du vin est entravée de toutes les façons. La vin est un esclave dont tous les pas sont compédés d'avance.

Le grand négociant souhaite le maintien des octrois, car il est seul à bénéficier de ce régime. Il faut supprimer toutes les entraves et faire un *même droit sur les vins partout et pour tout le* monde. Il faut mettre le même droit partout. Il faut commencer par l'unification de la taxe, sinon on ne fait qu'un trou dans le budget.

Il faut autoriser l'alcool, réglementer les bouilleurs de cru et mettre un petit impôt sur les licences. Il est indispensable de porter la taxe de l'alcool à 150 francs.

M. le président du conseil hésite devant le chiffre parce qu'il représente le département du Pas-de-Calais et qu'il craint la crise de la distillerie. Il n'est pas douteux que, dans le Nord, l'industrie de la distillerie subisse une crise terrible. Cette crise est le contre-coup de la mévente des vins. Le viticulteur, qui ne peut plus vendre son vin, le transforme en alcool. On laisse passer en fraude des quantités considérables de vin étranger. Le moulinage est interdit: le laboratoire saisit les vins moulinés et le Parquet acquitte les fraudeurs. On n'applique pas la loi contre les fraudeurs.

Il y a la fraude par le charastier, la fraude par les bouilleurs de cru, la fraude par les acquits à caution.

Il faut n'avoir qu'un but:

Supprimer la fraude: que tout le monde puisse faire de l'alcool, mais que tout le monde paye l'impôt.

Il faut mettre tous les citoyens sur le même pied d'égalité, frapper le vin de 2 fr. par hectolitre: porter à 150 fr. la taxe de l'alcool, réglementer les bouilleurs de cru. (Très bien).

Il faut absolu, enfin!

La Chambre sait avant tout une Chambre agricole qui connaît les misères de la campagne.

La séance est levée à 6 heures 50.

Séance jeudi.

Physionomie de la Chambre

Le gros débat sur la réforme des boissons, qui s'est engagé aujourd'hui devant la Chambre, a commencé d'une façon fort paisible. Il en est tous jours ainsi, d'ailleurs, quand des questions de cette importance arrivent au grand jour de la discussion publique. Les premières séances sont consacrées aux discours de principe, aux conférences techniques de tous les spécialistes ou soi-disant tels, et ce n'est seulement lorsque passe aux articles, aux amendements, que le débat s'anime, que la lutte devient ardente, passionnée.

M. Guillemet, qui a parlé le premier, est l'auteur d'un projet sur la suppression des octrois. C'est donc à ce point de vue spécial qu'il s'est placé pour traiter la question glissant assez rapidement sur les autres éléments du problème. On l'a fort écouté, souvent même applaudi, bien qu'il parle sur un ton monotone, avec une voix faible et dépourvue de timbre qui bientôt fatigue l'auditeur.

L'orateur qui lui a succédé, M. Turrel, est beaucoup plus fougueux. Il s'anime, il s'enflamme, parcourant à grands pas la tribune, donnant sur la tablette de formidables coups de poing, qui font tintamanbuer la cuiller d'argent dans le verre d'eau sucré, mais il trouve parfois, dans ces élans d'éloquence, du moins des phrases sonores et resplendissantes qui soulèvent des bravos.

Aucun incident n'est pas fait pendant ces deux discours, aucune interruption ne s'est élevée qui vaille la peine d'être mentionnée, et l'on peut dire de cette première séance que si elle a été intéressante au point de vue des opinions formulées à la tribune, elle l'a, à coup sûr, moins au point de vue de la physionomie.

SÉNAT

Séance du 28 mai 1895

La séance est ouverte à 3 heures 10 sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président.

Validation d'élection

Sur un rapport de M. Buyzinier, l'élection de M. Fleury, dans l'Oise, est validée.

LA PROPOSITION BERENGER

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération de la proposition de loi de M. Bérenger sur la prostitution.

Discours du garde des sceaux

M. Trarieux, garde des sceaux. — Je rends hommage. Mes amis, au zèle avec lequel M. Bérenger s'efforce de soustraire la jeunesse aux manifestations de l'immoralité. Je crois toutefois que la proposition dépasse la mesure, particulièrement en ce qui concerne les articles 1er et 3 touchant la répression du racolage.

Les autres dispositions sont acceptées en principe par le gouvernement, sauf quelques réserves de détail. Ainsi, il n'y a pas lieu à mon sens, de modifier l'état de choses actuel en ce qui concerne, par exemple, les individus qui chantent dans les rues des chansons licencieuses.

Le gouvernement repousse dans la répression projetée du délit public, l'aggravation de la situation par les hôteliers et les logeurs. L'administration est très suffisamment armée contre eux.

En ce qui concerne l'aveu au procureur de la République, je ne pense, je le répète, autre l'auteur de la proposition.

Au point de vue moral, la proposition de M. Bérenger ne fera rien, car elle ne supprimera pas la prostitution, elle supprimera simplement le racolage.

Le problème de la prostitution est vieux comme le monde: il en est question dans la deuxième. Les Pères de l'Eglise en ont traité et saint Augustin lui-même s'est occupé: *Ne Orthe*, chap. V. (Rires à gauche.)

Trouvez comme le veut M. Bérenger, les personnes de mœurs équivoques ne se réunirent-elles pas? ne se constituerait-elles pas en association? (Hilarité sur plusieurs bancs.)

Ne feront-elles pas des coalitions en vue de la hausse et de la baisse des salaires? (Nouveaux rires.)

Non, messieurs la moralité n'a rien à voir dans la solution proposée par M. Bérenger: aussi je repousserai-nous. J'estime que le dégoût artistique ne saurait ne peut être remplacé par le régime de la loi, il faut considérer la moralité de préserver la santé publique.

Je crois qu'il faut renoncer au rêve de M. Bérenger et nous en tenir à ce qui existe. Il y a une matière impure dont les tribunaux refusent de connaître la loi ne veut pas s'en occuper. Ce qu'il faut en la matière, ce n'est pas une loi, c'est un bon préfet de police. (Très bien, très bien.)

* *

Après une vigoureuse réplique de M. Bérenger, qui soutient que la liberté contenue par la Cour de Cassation et la jurisprudence de la Cour de Cassation, qui a annulé des arrêtés prononcés par le tribunal régulier pour violer les sentiments sérieux qui se produisent tous les jours, M. Thézard, sénateur du Calvados, vient à son tour combattre la proposition qu'il juge inutile et impolitique. Tout ce qu'il pourrait accorder, c'est qu'on confiât la répression du racolage aux tribunaux de simple police (Très bien, très bien).

Rejet de l'article 1er

L'article 1er de la proposition ainsi conçu: Quiconque, après avoir été invité à sortir, aura repoussé moins d'un an par un officier de police judiciaire, après enquête et l'incolpé entendu ou dûment appelé, se livre de nouveau au racolage sur la voie publique ou dans les lieux gratuitement accessibles au public, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois, et mis sous la surveillance d'une vive agitation. La grande majorité de la gauche vote contre.

Il est repoussé par 161 voix contre 90.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 heures 10.

NAUFRAGE

d'un steamer français

CENT-TROIS VICTIMES

Le Havre, 28 mai, 3 h. 30.—Un télégramme de Vigo (Espagne) dit que le steamer français *Don-Pedro*, des Chargeurs réunis, du port du Havre, allant du Havre à la Plata, après avoir touché à Pauillac se serait totalement perdu avec son chargement à Curubado (côte d'Espage).

Le bruit court que l'équipage et les passagers auraient péri.

La Compagnie des Chargeurs-Réunis a reçu une dépêche confirmant la triste nouvelle.

Le navire s'est perdu non loin de Vigo, sur un promontoire. Il portait de nombreux émigrants.

Toutefois 25 hommes d'équipage et le capitaine se seraient sauvés.

Si le nombre de ceux qui ont échappé à la mort n'est pas plus élevé, le naufrage du *Don Pedro* aura coûté la vie à cent-cinq ou cent-six personnes.

Le Havre, 28 mai, 9 heures soir. — Le *Dom Pedro* était un bateau de la Compagnie Française des Chargeurs Réunis. Il jaugeait 3,000 tonnes et avait une force de 1,200 chevaux. Son état-major était composé comme suit:

Capitaine, Crégular; second, Beven; 1er lieutenant, Belitrand; 2me lieutenant, Lontis; 3me lieutenant, Portalier; chef mécanicien, Blanc; 2me chef mécanicien, Fauconnier; 3me chef mécanicien, Pinguenven; 4me chef mécanicien, Desbordes; docteur, Lacroix.

Le bateau était parti le 20 mai du Havre pour se rendre à la Plata. Il a fait escale à Pauillac et à Vigo et les passagers Saint-Sébastiens et s'en allait à Carill (Espagne), où il devait prendre 200 émigrants. Les passagers s'élevaient au nombre de 139, se décomposant ainsi: 70 émigrants, 10 passagers de 2e classe, 19 hommes d'équipage.

Il n'y avait aucun passager de 1re et de 2e classe. Voici le texte exact de la dépêche reçue ce matin par la Compagnie des Chargeurs-Réunis:

« *Pédro*, naufragé hier soir à Courrobéro; perte totale; beaucoup victimes; célébrons; noms des sauvés dès que possible ».

Une seconde dépêche parvenue quelques heures après celle que nous publions plus haut corroborait les renseignements donnés par le premier et ajoutait que 25 personnes avaient été sauvées.

Le nombre des morts s'élève donc à 102.